Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

Département de la Côte d'Or
Arrondissement de DIJON
Canton de CHENÔVE

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2021-03

Nomenclature : 3.5.1. - déclassements et désaffectations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le premier février, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 26 janvier 2021

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Corinne MICHOT, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacquy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Nathalie GAY, Sophie LAGNIER,
- MM. Frédéric FICHET, Florent ROYER,

Pouvoirs :

- Mme Nathalie GAY à M. Jean-François GONDELLIER ;
- Mme Sophie LAGNIER à M. Jean-François GONDELLIER ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO ;
- M. Florent ROYER à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJET DE CAVEAU DES VIGNERONS DE L'APPELLATION « MARSANNAY » - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU LOCAL EX-OFFICE DE TOURISME

En 2017, la commune a mis à disposition du Grand Dijon, devenu alors communauté urbaine, le local lui appartenant et situé au 41 rue de Mazy (ex Office de tourisme de Marsannay), dans le cadre du transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme ».

Cet immeuble a été affecté à cette compétence comme antenne de l'Office de tourisme métropolitain.

Cette antenne n'existe plus depuis novembre 2019 et Dijon métropole en a tiré les conséquences en décidant de désaffecter cet immeuble par délibération du 17 décembre 2020

Selon l'article 1321-3 du Code général des collectivités territoriales, *« la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés »*. Ainsi, la commune de Marsannay-la-Côte dispose à nouveau de cet immeuble.

La commune de Marsannay-la-Côte souhaite valoriser ce vaste local, en très bon état, qui comporte un rez-de-chaussée (environ 135 m² qui ne comprend pas le cellier du Prieuré) et un étage (d'environ 106 m² de surface utile), en le donnant à bail dans le cadre d'un projet de nature privée dans le domaine viticole.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20210203-DELIB2021-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2021
Date de réception préfecture : 03/02/2021

Judicieusement situé le long de la route des Grands Crus et dans le périmètre UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne, il s'agirait de créer un « caveau », vitrine de dégustation/vente et d'animation de l'appellation Marsannay.

L'enjeu est de dynamiser l'attractivité du territoire de Marsannay-la-Côte en concrétisant un projet porté par les acteurs du monde viticole.

À ce jour, plus d'une vingtaine de domaines ont accueilli favorablement cette initiative, une union exceptionnelle permettant d'envisager entre 80 et 160 vins différents qui seraient proposés à la vente (4 à 8 par domaine), à l'attention d'une clientèle composée uniquement de particuliers français (60 %) et étranger (40 %).

Seraient également associés à ce projet des vignerons liés à la reconquête du vignoble du Dijonnais et exploitant ce qui pourra s'appeler demain l'appellation géographique complémentaire « Bourgogne Dijon ».

Par ailleurs, en lien avec des complémentarités événementielles et des parcours « au plus près du vignoble » initiés depuis la future Cité internationale de la gastronomie et du vin, il est prévu qu'une borne interactive de l'Office de tourisme métropolitain, ainsi que toute documentation liée à la promotion des activités de l'office, soient mises en place dès le démarrage de l'activité du caveau, envisagé pour le deuxième semestre 2021.

Considérant que ce projet, que la commune de Marsannay-la-Côte souhaite encourager, serait un projet d'activité privée, il vous est proposé de sortir ce bien du domaine public auquel il appartient, pour y avoir accueilli, jusqu'ici, des activités de service public, par un déclassement.

Vu l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui précise que « *un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant le déclassement* ».

Ce dossier a été présenté en commission « voirie - travaux - patrimoine et espaces verts » le 27 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇨ **décide de constater que la commune de Marsannay-la-Côte est réintégrée dans ses droits et obligations de propriétaire sur le local communal sis au 41 rue de Mazy, à la suite de sa désaffectation de la compétence tourisme en tant qu' antenne de l'Office de tourisme métropolitain ;**

- ⇨ **décide de son déclassement du domaine public et de son intégration au domaine privé communal,**

- ⇨ **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 2 février 2021

Le Maire,

MAIRIE DE MARSANNAY-LA-CÔTE (Côte d'Or)

Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20210203-DELIB2021-03-DE
Date de télétransmission : 03/02/2021
Date de réception préfecture : 03/02/2021